



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Dix-septième session ordinaire

Rome, 18-22 février 2019

**ÉVALUATION DU RÔLE DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS L'ATTÉNUATION
DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ADAPTATION
À SES EFFETS**

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1-4
II. Historique	5-11
III. Activités des pays et de la FAO	12-21
IV. Élaboration d'une évaluation mondiale du rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets	22-24
V. Indications que la Commission est invitée à donner	25

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



CGRFA 17

I. INTRODUCTION

1. À sa dernière session, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est félicitée des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA)¹, et elle est convenue d'intégrer ses travaux sur le changement climatique dans son Programme de travail pluriannuel. Elle a demandé à la FAO de veiller à ce que ses activités intéressant les RGAA soient pleinement intégrées dans le Cadre stratégique de l'Organisation et sa Stratégie d'action face au changement climatique².
2. La Commission a invité les pays à intégrer la diversité des RGAA dans les plans nationaux relatifs au changement climatique, à mettre en œuvre les *Directives d'application volontaire à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique* (les Directives)³ et à communiquer des informations à cet égard à la Secrétaire⁴.
3. La Commission a aussi demandé au Secrétariat d'élaborer une proposition relative à une évaluation mondiale, entreprise à l'initiative des pays, du rôle des RGAA dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, afin qu'elle puisse l'examiner à sa session suivante.
4. Le présent document donne des informations générales sur le rôle des RGAA dans le cadre des politiques internationales intéressant le changement climatique, ainsi que des informations sur certaines activités de la FAO liées aux RGAA et à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et au changement climatique, et présente les prochaines étapes proposées s'agissant de l'évaluation mondiale entreprise à l'initiative des pays.

II. HISTORIQUE

5. L'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), conclu en 2015, reconnaît dans son préambule «la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques». À l'échelon national, les États Membres sont guidés par les contributions déterminées au niveau national (CDN), que les Parties ont présentées préalablement à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC, sous forme de contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN), et qui reflètent les objectifs et les priorités des pays.
6. L'examen des CPDN communiquées par 189 pays au 29 juillet 2016 montre que 98 pour cent de l'ensemble des CPDN comprennent des domaines prioritaires pour l'adaptation et/ou des mesures d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture. Sur ces pays, 97 pour cent mentionnent les cultures et l'élevage; 88 pour cent, les forêts et 64 pour cent, la pêche et l'aquaculture.
7. L'utilisation des ressources phytogénétiques est citée par 34 pays. La plupart de ces pays mentionnent les cultures tolérantes à des situations de stress, en particulier la sécheresse, les inondations, la salinité, la présence d'organismes nuisibles et les maladies, ainsi que les cultures de cycle court. Les mesures portent non seulement sur l'utilisation durable des variétés mais aussi sur la création ou le développement de banques de matériel génétique et leur gestion. Les pays indiquent souvent qu'il importe de conserver les connaissances traditionnelles relatives à la sélection, de mener des activités de recherche-développement sur les variétés et d'adopter des cultures qui résistent aux aléas climatiques dans d'autres régions.
8. L'élevage et les systèmes pastoraux sont cités par 71 pays. Les mesures mentionnées vont de la remise en état des parcours dégradés, afin d'améliorer la gestion de la transhumance et de l'agropastoralisme, à la santé animale (suivi des organismes nuisibles et des maladies, par exemple), en passant par la reproduction et la sélection (diversité des animaux d'élevage et amélioration des

¹ CGRFA-14/13/Report, *annexe D*.

² CGRFA-16/17/Report Rev 1, paragraphe 27.

³ <http://www.fao.org/3/a-i4940f.pdf>.

⁴ CGRFA-16/17/Report Rev 1, paragraphe 29.

espèces, par exemple) et la gestion des aliments pour animaux. S'agissant des forêts, 27 pour cent des pays mentionnent exclusivement la gestion et la remise en état des écosystèmes forestiers et 9 pour cent exclusivement les mangroves. Les plans et les projets concernant le boisement, le reboisement et la prévention de la déforestation sont cités par 34 pour cent des pays en tant que stratégies d'adaptation au changement climatique⁵.

9. La décision 4/CP.23 sur l'*Action commune de Koronivia pour l'agriculture*⁶, adoptée à la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC, prie l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre «d'examiner ensemble les questions relatives à l'agriculture, [...] en coopérant avec les organes constitués au titre de la Convention et compte tenu des vulnérabilités de l'agriculture aux changements climatiques et des modes d'examen des questions de sécurité alimentaire». Elle contient aussi une liste d'«éléments» sur lesquels les Parties sont invitées à soumettre leurs vues, avant le 31 mars 2018. Ces éléments sont notamment: l'amélioration du carbone du sol, de la santé des sols et de la fertilité des sols dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, y compris la gestion des ressources en eau; l'amélioration de l'utilisation des nutriments et de la gestion des effluents d'élevage dans l'optique de systèmes agricoles durables et résilients; et l'amélioration des systèmes d'élevage.

10. Dans son récent rapport spécial consacré sur le réchauffement planétaire à plus 1,5 °C⁷, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit un accroissement des incidences du changement climatique sur la biodiversité terrestre, marine, dulcicole et côtière, y compris la perte et l'extinction d'espèces, dans le cas d'un réchauffement planétaire qui ne serait pas limité à 1,5 °C, ainsi qu'une réduction de ses fonctions et services du point de vue de l'humanité. Le rapport traite la question de la biodiversité aux niveaux des espèces et des écosystèmes et non pas au niveau génétique. Il existe un large éventail d'options susceptibles de réduire les risques que le changement climatique fait peser sur les écosystèmes naturels ou aménagés (adaptation fondée sur les écosystèmes, remise en état des écosystèmes, prévention de la dégradation et de la déforestation, gestion de la biodiversité, aquaculture durable et savoirs locaux et connaissances autochtones, par exemple). Les options visant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C, tels que le boisement et l'utilisation des terres agricoles pour la population d'agro-carburants, ainsi que d'autres changements à grande échelle dans l'utilisation des terres, représentent des défis considérables s'agissant de la gestion durable des terres au service des établissements humains, de l'alimentation humaine et animale, des fibres, des bioénergies, du stockage du carbone, de la biodiversité et autres services écosystémiques. D'autre part, la remise en état des écosystèmes naturels et le piégeage du carbone dans le sol pourraient avoir des retombées bénéfiques à la fois pour la biodiversité, la qualité des sols et la sécurité alimentaire locale, par exemple.

11. Le GIEC est en train d'élaborer un rapport spécial sur le changement climatique et les terres (*Climate Change and Land*), qui porte sur la désertification, les effets de la dégradation des terres sur les écosystèmes et les moyens de subsistance, la gestion durable des terres, le cycle des gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres et la sécurité alimentaire. Ce rapport devrait être publié en

⁵ FAO, 2016. *The agriculture sectors in the Intended Nationally Determined Contributions: Analysis* (Les secteurs agricoles dans les contributions prévues déterminées au niveau national – Analyse). R. Strohmaier, J. Rioux, A. Seggel, A. Meybeck, M. Bernoux, M. Salvatore, J. Miranda et A. Agostini. Gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Document de travail n° 62. Rome. Banque mondiale, 2014. *Joint Report on Multilateral Development Banks' Climate Finance* (Rapport conjoint sur le financement de l'action climatique par les banques multilatérales de développement). <http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Climate/mdb-climate-finance-2014-joint-report-061615.pdf>.

⁶ FCCC/CP/2017/11/Add.1, Décision 4/CP.23.

⁷ GIEC, 2018: Résumé à l'intention des décideurs. In *Global warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty*. V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H. O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P. R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J. B. R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M. I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, T. Waterfield (sous la direction de). Organisation météorologique mondiale, Genève (Suisse), 32 p.

août 2019. Un autre rapport spécial, qui portera sur les océans et la cryosphère dans le contexte du changement climatique (*The ocean and cryosphere in a changing climate*), s'intéressera à l'évolution des océans, les écosystèmes marins et les communautés qui en dépendent, ainsi que les zones de haute montagne. Il est attendu en septembre 2019⁸.

III. ACTIVITÉS DES PAYS ET DE LA FAO

12. À sa dernière session, la Commission a invité le Secrétariat à poursuivre sa démarche de sensibilisation à l'importance et au rôle des RGAA dans le contexte du changement climatique et à promouvoir l'intégration systématique des questions liées à ces ressources dans les programmes et politiques relatifs au changement climatique, notamment aux niveaux national et régional, et a demandé à la FAO de veiller à ce que les activités de la Commission intéressant les RGAA soient pleinement intégrées dans le Cadre stratégique de l'Organisation et sa Stratégie d'action face au changement climatique⁹.

13. Par la lettre circulaire C/CBD-7 du 22 mai 2017, la Secrétaire a invité les membres et les observateurs à fournir des contributions et à communiquer des observations au Secrétariat sur la mise en œuvre des Directives. Toutes les contributions des pays sur la mise en œuvre des Directives sont rassemblées dans le document d'information intitulé *Submissions by countries on the implementation of the Voluntary Guidelines to Support the Integration of Genetic Diversity into National Climate Change Adaptation Planning*¹⁰.

14. La Stratégie de la FAO relative au changement climatique¹¹ a été adoptée en 2017¹². Elle fait largement référence à la biodiversité et, plus précisément, aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La Conférence de la FAO, à sa quarantième session, a prié l'Organisation et les États Membres d'intégrer la biodiversité à l'agriculture (dont l'élevage) et de promouvoir la contribution de celle-ci aux services écosystémiques ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets¹³.

15. En 2017, la FAO a aussi actualisé le *Guide de référence de l'agriculture intelligente face au climat*, dont la version numérique est maintenant disponible¹⁴. Ce guide compte trois sections principales: Concept; Production et ressources; et Cadres favorables. La Commission a coordonné la mise au point du module B8 consacré aux ressources génétiques au service d'une production agricole intelligente face au climat, qui fait partie des chapitres sectoriels de la section B (Production et ressources).

16. La FAO et le Gouvernement du Québec (Canada) ont organisé en 2017 un colloque international sur la *Sécurité alimentaire et la nutrition à l'heure des changements climatiques*, pendant lequel deux séances avaient pour objet la diversité génétique¹⁵.

17. La publication de la Commission intitulée *Coping with climate change – The roles of genetic resources for food and agriculture*, sur le rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture face au changement climatique, est en cours de publication en chinois.

18. Les directives techniques de la CCNUCC relatives aux plans nationaux d'adaptation (*Guidelines for National Adaptation Plans*)¹⁶ donne des conseils sur l'exécution d'un processus national de planification, le recensement de lacunes et la définition de solutions, l'élaboration d'un plan national d'adaptation et la mise en place d'un système de suivi-évaluation. Compte tenu du fait que ces directives techniques ne concernent pas un secteur en particulier, la CCNUCC a invité les

⁸ <https://www.ipcc.ch/reports/>.

⁹ CGRFA-16/17/Report Rev 1, paragraphes 27 et 28.

¹⁰ CGRFA-17/19/5/Inf.1.

¹¹ <http://www.fao.org/3/a-i7175f.pdf>.

¹² CL 158/5, paragraphe 5; CL 158/REP, paragraphe 11.

¹³ C 2017/REP, paragraphe 43, alinéa b.

¹⁴ www.fao.org/climate-smart-agriculture-sourcebook/fr/, <http://www.fao.org/climate-smart-agriculture/fr/>.

¹⁵ www.fao.org/3/CA1334FR/ca1334fr.pdf.

¹⁶ https://unfccc.int/files/adaptation/cancun_adaptation_framework/application/pdf/naptechguidelines_eng_high_res.pdf (en anglais).

autres organisations et ses partenaires à présenter des directives techniques supplémentaires propres à un secteur, afin d'aider les pays en développement dans l'élaboration de leur plan national d'adaptation. Suite à l'approbation des *Directives d'application volontaire à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique*, la FAO a lancé la publication *Aborder l'agriculture, les forêts et la pêche dans les plans nationaux d'adaptation – Directives supplémentaires*¹⁷.

19. La création du Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux a permis d'intégrer les thèmes des trois conventions de Rio de manière plus visible dans les activités de la FAO. Les questions du changement climatique et de la biodiversité ont été abordées au cours de l'exercice biennal lors des sessions des conférences régionales et des comités techniques de l'Organisation. Le Comité de l'agriculture a demandé à la FAO d'élaborer une stratégie visant à intégrer la biodiversité dans tous les secteurs agricoles, en veillant à ce qu'elle soit en accord avec les autres stratégies de l'Organisation, y compris celle relative au changement climatique¹⁸.

20. En 2018, la FAO a fourni un appui technique important aux pays pour la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+), – évaluation et suivi de la biodiversité forestière, et mise en œuvre des mesures REDD+ dans le respect de la conservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, notamment.

21. Un examen technique détaillé de la FAO, intitulé *Impacts of climate change on fisheries and aquaculture: synthesis of current knowledge, adaptation and mitigation options* (Répercussions du changement climatique sur la pêche et l'aquaculture – Synthèse des connaissances actuelles et des solutions relatives à l'adaptation et à l'atténuation), souligne que les effets directs et indirects du changement climatique se matérialiseront dans différentes dimensions, complexes et étroitement liées, des secteurs de la pêche et de l'aquaculture¹⁹.

IV. ÉLABORATION D'UNE ÉVALUATION MONDIALE DU RÔLE DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ADAPTATION À SES EFFETS

22. À sa dernière session, la Commission a demandé au Secrétariat d'élaborer une proposition relative à une évaluation mondiale, entreprise à l'initiative des pays, du rôle des RGAA dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, afin qu'elle puisse l'examiner à sa session suivante. Elle a insisté sur le fait que tout processus de communication d'informations devait avoir un caractère facultatif et être mené en collaboration, de préférence sur la base d'un questionnaire simple et utilisable au niveau national²⁰. Selon le Programme de travail pluriannuel adopté par la Commission à sa dernière session, l'examen de l'évaluation mondiale est prévu lors de la dix-neuvième session de la Commission.

23. Toutefois, compte tenu des travaux en cours du GIEC et de l'attention croissante accordée au secteur agricole dans le cadre des débats et des études sur le changement climatique, la Commission souhaitera peut-être attendre la publication des prochains rapports du GIEC sur les systèmes terrestres et marins, qui porteront sur les services écosystémiques, la sécurité alimentaire et les communautés qui en vivent, avant de prendre une décisions s'agissant de l'évaluation mondiale. La Commission souhaitera peut-être aussi demander à la FAO de mener une étude exploratoire des connaissances actuelles sur le rôle des RGAA dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Cette étude pourrait aussi contribuer à axer davantage l'évaluation sur les domaines dans lesquels on a peu ou pas d'informations.

¹⁷ <http://www.fao.org/3/a-i6714f.pdf>.

¹⁸ C 2019/21 Rev.1, paragraphe 47.

¹⁹ M. Barange, T. Bahri, M. C. M. Beveridge, K. L. Cochrane, S. Funge-Smith et F. Poulain (sous la direction de). 2018. Impacts of climate change on fisheries and aquaculture: synthesis of current knowledge, adaptation and mitigation options. Document technique FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 627. Rome, FAO. 628 p.

²⁰ CGRFA-16/17/Report Rev 1, paragraphe 31.

24. Après l'examen de l'étude exploratoire, une évaluation mondiale pourrait être envisagée par la Commission, à sa dix-huitième session. Pendant la période intersessions, les groupes de travail techniques intergouvernementaux de la Commission (les groupes de travail) pourraient examiner l'étude exploratoire et, si l'élaboration de l'évaluation est encore jugée pertinente, donner des indications à ce sujet. À cette occasion, les groupes de travail pourraient aussi examiner un premier projet de questionnaire destiné aux pays.

V. INDICATIONS QUE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE EST INVITÉE À DONNER

25. La Commission souhaitera peut-être:

- i. demander à la FAO, sur la base des prochains rapports spéciaux du GIEC sur les systèmes terrestres et marins, ainsi que d'autres sources, de mener une étude exploratoire sur le rôle des RGAA dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets;
- ii. inviter ses groupes de travail à examiner cette étude et, si une évaluation mondiale du rôle des RGAA est jugée pertinente, donner des indications à la Commission sur son élaboration.